



# Parkinson Canada

## APPEL DE DEMANDES

lancé par  
*Parkinson Canada*

### PROGRAMME DE PROJETS PILOTES (Cycle allant de 2022 à 2024)

<b>Date de publication :</b>	<b>6 décembre 2021</b>
<b>Date de réception des demandes :</b>	<b>7 février 2022 (à 23 :59 h HNE)</b>
<b>Avis de décision :</b>	<b>juin 2022</b>
<b>Date de début du financement :</b>	<b>1<sup>er</sup> octobre 2022</b>
<b>Durée de la bourse :</b>	<b>Un an (non renouvelable)</b>

## TABLE DES MATIÈRES

- Contexte
- Fonds disponibles
- Admissibilité
- Critères de l'examen
- Conditions
- Exigences en matière de rapport et modalités du financement
- Procédures de demande
- Coordonnées de la personne-ressource

## CONTEXTE

Parkinson Canada offre le Programme de projets pilotes (le « programme ») à titre d'initiative stratégique, dans le but d'encourager des chercheurs assumant un poste de professeur ou l'équivalent à se lancer dans des domaines de recherche sur le Parkinson nouveaux, ciblés, hautement prioritaires au Canada. Les candidats retenus devront affecter les fonds octroyés au titre du programme à l'acquisition de données préliminaires menant à l'élaboration de projets plus vastes, admissibles à une subvention d'une institution subventionnaire majeure. Parkinson Canada entend octroyer des bourses d'un an d'une valeur maximale de 75 000 \$ aux candidats exceptionnels qui répondent aux critères d'admissibilité du programme et ont reçu l'approbation du comité scientifique consultatif (le « comité consultatif »). Les fonds accordés au titre du programme doivent servir à couvrir les dépenses de fonctionnement, le salaire du personnel de soutien technique et les frais de matériel associés aux bourses de recherche octroyées dans le domaine de la maladie de Parkinson.

Dans le cadre de cette initiative, Parkinson Canada invite les demandes de bourse (les « demandes ») des candidats engagés à effectuer des recherches nouvelles, émergentes ou innovatrices dans des domaines applicables à la cure, la cause, la prévention, l'amélioration du traitement et/ou la compréhension de la maladie de Parkinson, de troubles connexes comme l'atrophie multisystémique, la paralysie supranucléaire progressive et autres troubles liés au Parkinson ainsi qu'aux répercussions de la maladie sur la société.

Sont admissibles au programme les personnes qui proposent des recherches dans les secteurs de la biomédecine, des études cliniques, des services et systèmes de santé et des études de population axées sur le Parkinson. Parkinson Canada envisage l'adoption d'un cadre de financement souple pour le programme. Parkinson Canada a l'intention d'accorder au moins un tiers de ses bourses à la recherche fondamentale et au moins un tiers à la recherche clinique

## **FONDS DISPONIBLES**

Le programme octroie des bourses d'un an d'une valeur maximale de 75 000 \$ aux candidats exceptionnels admissibles qui ont reçu l'approbation du comité consultatif.

## **ADMISSIBILITÉ**

Un demandeur ne peut pas soumettre la même demande non financée plus de trois fois au cours d'une période de trois ans.

Si vous détenez présentement un autre prix de Parkinson Canada en tant que chercheur principal (CP) ou co-CP, vous n'êtes pas admissible à postuler. Les personnes qui veulent être associées à une demande doivent être désignées comme des collaborateurs.

Parkinson Canada est déterminée à appuyer les recherches sur le Parkinson les plus avancées et/ou de la plus haute qualité au Canada. À ce titre, elle acceptera les demandes de bourse des membres de divers milieux et secteurs de la santé, y compris, sans toutefois s'y limiter, les chercheurs, les universitaires et les professionnels de la santé qui répondent aux critères d'admissibilité établis par Parkinson Canada (résumés dans le présent Appel de demandes) et sont affiliés et/ou effectuent des recherches aux établissements et organismes suivants (un « établissement approuvé ») :

- les établissements post-secondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche;
- les organismes non gouvernementaux canadiens sans but lucratif (notamment les organismes communautaires et les sociétés de bienfaisance) ayant un mandat explicite de recherche ou de mise en pratique du savoir;
- d'autres organismes identifiés par le comité des politiques de recherche du conseil national de Parkinson Canada en consultation avec le comité consultatif, pourvu que les travaux de recherche ou les activités connexes du candidat tombent sous le coup du mandat de Parkinson Canada.

Les candidats doivent avoir terminé une formation officielle en recherche sanitaire et occuper un poste quelconque en recherche au sein d'un établissement approuvé, c'est-à-dire avoir une relation d'emploi avec un tel établissement ou organisme.

Le poste de chercheur que le candidat assume au sein de son établissement approuvé doit :

- lui permettre d'exécuter le projet de recherche proposé, de superviser des stagiaires et de publier les résultats de la recherche; et
- exiger le respect des règlements de l'établissement concernant l'exécution des recherches, la supervision des stagiaires de recherche et les conditions d'emploi du personnel rémunéré à même la bourse de Parkinson Canada.

Le candidat doit répondre de l'orientation intellectuelle de la recherche proposée. Il doit en outre accepter et être en mesure d'assumer la responsabilité administrative et financière des fonds octroyés au titre du programme.

Lorsque deux personnes ou plus répondent plus ou moins également de l'orientation intellectuelle du projet de recherche, elles peuvent présenter une demande conjointe. Cependant, dans un tel cas, les candidats doivent, en vertu d'une entente écrite, affecter à l'un d'entre eux la responsabilité administrative des fonds octroyés. Ces fonds seront versés en fiducie à l'établissement approuvé de la personne nommée.

## **Les chercheurs doivent satisfaire les critères d'admissibilité établis par Parkinson Canada au moment de la demande.**

Il est interdit aux candidats de recevoir un salaire, un paiement, des honoraires ou toute autre forme de rémunération semblable au titre d'une bourse de Parkinson Canada. Les stagiaires postdoctoraux, les agrégés supérieurs de recherche ou les stagiaires ne sont pas admissibles à un financement au titre de ce programme. Les candidats qui désirent obtenir une bourse de recherche pour appuyer des stagiaires au niveau postdoctoral ou clinique doivent se reporter au programme de bourses de recherche de Parkinson Canada.

En vue d'offrir aux membres du comité consultatif scientifique la possibilité d'évaluer efficacement, dans le cadre du processus d'évaluation par les pairs, les résultats obtenus précédemment grâce à une bourse, les candidats qui ont actuellement une bourse de Parkinson Canada pour un projet pilote ne seront pas autorisés à soumettre une nouvelle demande de financement avant d'avoir terminé ledit projet. **Ceux qui sont actuellement financés par Parkinson Canada ou dont les rapports définitifs sont attendus dans le cadre d'une subvention ou d'une bourse de Parkinson Canada ne sont pas admissibles.**

### **CRITÈRES DE L'EXAMEN**

L'évaluation des demandes se fonde principalement sur le potentiel de recherche, mais le processus d'examen porte également sur d'autres critères. Ainsi, les responsables de l'examen examinent chacun des points énumérés ci-après pour déterminer une note globale, en faisant une pondération appropriée pour chacune des demandes.

- Le cadre conceptuel, la conception, les méthodes et les analyses du projet du candidat sont-ils bien élaborés, intégrés et appropriés? Le candidat reconnaît-il les questions qui pourraient poser problème et envisage-t-il des solutions de rechange?
- Le projet tire-t-il avantage des forces actuelles du chercheur individuel et de la recherche canadienne dans l'ensemble du domaine du Parkinson? Le projet contribue-t-il à la prééminence éventuelle du Canada sur le plan des connaissances sur le Parkinson? Où se situe-t-il par rapport au savoir mondial actuel dans le domaine du Parkinson?
- Le projet utilise-t-il des démarches, des méthodes ou des concepts nouveaux? Les objectifs sont-ils originaux et innovateurs? Remet-il en question des paradigmes existants ou élabore-t-il des nouvelles méthodes ou technologies?
- Le candidat possède-t-il la formation et les qualités appropriées pour entreprendre ce travail? Le travail proposé convient-il au niveau d'expérience du candidat et des autres chercheurs (le cas échéant)?
- Le milieu scientifique où sera effectué le travail contribue-t-il à la probabilité de succès du projet? Ce dernier est-il l'objet d'un soutien institutionnel démontré?
- Ce projet fera-t-il mieux comprendre le Parkinson? Est-il apte à faire progresser la science/les sciences sociales associées au Parkinson? À quoi mèneront les résultats de ce projet?

Outre les critères susmentionnés, les responsables de l'examen examineront toutes les demandes au regard des points suivants :

- S'il s'agit, selon les précisions du candidat, d'un projet nouveau ou pilote par rapport aux autres projets pour lesquels il reçoit des fonds de Parkinson Canada;
- Le caractère raisonnable du budget et de la durée prévue du projet relativement à la recherche proposée.
- Les candidats doivent clarifier tout chevauchement ou chevauchement éventuel avec les projets actuellement financés.
- La pertinence de la protection proposée des humains, des animaux ou de l'environnement dans la mesure où ceux-ci pourraient être compromis par le projet présenté dans la demande. Le comité consultatif examinera également les dispositions relatives à la protection des sujets humains (le cas échéant) et la sécurité de l'environnement de recherche.

À noter que l'obtention d'une bonne note dans toutes les catégories n'est pas nécessaire pour qu'une demande soit jugée apte à avoir des retombées scientifiques ou sociales majeures et mérite une grande priorité.

## CONDITIONS

Le présent Appel de demandes lancé par Parkinson Canada est assujéti aux conditions (les « conditions ») énoncées dans les Directives concernant la présentation des demandes (les « directives ») que le candidat sera réputé avoir acceptées sur présentation à Parkinson Canada d'une demande de participation au programme.

Le défaut de se conformer à ces conditions pourrait entraîner, outre les autres recours judiciaires à la disposition de Parkinson Canada, l'interruption du programme et l'exclusion des concours de subventions et de bourses tenus à l'avenir.

## EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT ET MODALITÉS DU FINANCEMENT

Tous les candidats retenus doivent se conformer aux exigences en matière de rapport énoncées dans les directives.

Parkinson Canada exige que les titulaires de bourse présentent un rapport d'étape final ainsi qu'un sommaire financier.

Le rapport d'étape final doit décrire les résultats du projet du titulaire, tandis que le sommaire financier doit détailler l'usage des fonds octroyés au titre du programme. Le titulaire doit remettre ces rapports, dont le contenu et la forme satisfont le comité consultatif de Parkinson Canada, à l'administratrice des bourses au bureau Toronto de Parkinson Canada, **trois mois après que le programme d'un an a pris fin.**

Parkinson Canada entend évaluer le rendement du programme pour déterminer dans quelle mesure il contribue à son programme de recherche amélioré ainsi qu'à l'ensemble de la recherche sur le Parkinson au Canada. L'évaluation du programme vise à permettre, entre autres, de démontrer la portée du soutien à long terme des donateurs et du public. À cette fin, en plus de rendre compte de l'évolution du projet durant le programme d'un an, le titulaire doit présenter un rapport de suivi complémentaire au plus tard cinq (5) ans après que le programme d'un an a pris fin. Le titulaire doit remettre ce rapport à l'administratrice des bourses au bureau Toronto de Parkinson Canada au moment où le projet se termine ou à n'importe quel moment qu'il juge approprié durant la période de cinq ans susmentionnée. Le rapport de suivi doit inclure de l'information significative sur le projet, notamment des renseignements sur le rendement à long terme, les articles publiés ou les présentations et les bourses de recherche obtenues ultérieurement. Parkinson Canada fournira des renseignements complémentaires à cet égard aux titulaires.

## PROCÉDURES DE DEMANDE

Les demandes sont transmises par voie électronique au moyen du système de demande en ligne qui se trouve sur le site Web de Parkinson Canada à [www.parkinsonresearch.ca](http://www.parkinsonresearch.ca) au plus tard le **7 février 2022 (à 23 :59 h HNE)**.

**Les demandes de subvention pour projet pilote comprennent ce qui suit :**

- Un résumé du projet (maximum de 500 mots). **(Pour économiser de l'espace, vous n'avez pas besoin de fournir des renseignements de base comme une description de la maladie de Parkinson.)**
- Une description narrative du projet (**cinq [5] pages\*** — les nombres de pages ci-dessous ne sont présentés qu'à titre indicatif), y compris :
  - le contexte des études proposées (une page);
  - les objectifs particuliers des études proposées (une demi-page)
  - des renseignements détaillés sur l'expérience proposée, notamment les méthodes et procédures (trois pages);
  - un énoncé décrivant la pertinence des études proposées au Canada (une demi-page).

\* La limite de cinq pages ne s'applique qu'à la description du projet et ne comprend pas le budget estimé, les références, les renseignements biographiques, les approbations de comités d'éthique ou les autres documents à l'appui.

- Le budget estimé, y compris tous les aspects importants du projet comme les salaires, le matériel et les dépenses de fonctionnement. Les frais de matériel seront autorisés jusqu'à concurrence de 20 % du budget total et des frais de déplacement associés à la présentation des résultats de la recherche peuvent être inclus dans le budget jusqu'à concurrence de 1 500 \$. Les éléments indiqués dans le budget estimé doivent être suffisamment détaillés et justifiés pour que l'examineur puisse estimer le montant des fonds qui seront nécessaires pour la réalisation du projet (une page). Les fonds reçus de Parkinson Canada ne doivent pas servir à payer les frais généraux institutionnels.
- Les candidats doivent indiquer des renseignements exacts et complets concernant toutes les autres sources d'aide financière (actuelle ou à venir), y compris le titre, la source des fonds, le montant total des fonds accordés ou demandés, la période de financement au complet et la contribution du candidat en pourcentage.
- Des renseignements biographiques sur le candidat et les co-candidats, le cas échéant (à indiquer sur le formulaire de notice biographique de Parkinson Canada).
- Des documents à l'appui pertinents et justifiés, notamment des photographies, des références bibliographiques, des lettres de collaboration, des appendices et un maximum de **trois (3)** publications peuvent être inclus. Les candidats sont encouragés à inclure des copies des échelles d'évaluation mentionnées dans leur proposition.
- La signature du candidat et d'un signataire autorisé de l'établissement où travaille le candidat.

#### **Renseignements additionnels s'il y a lieu**

- Si une version de la présente demande a déjà été présentée à Parkinson Canada, mais n'avait pas été financée, vous devez donner une réponse aux commentaires des examinateurs précédents. La réponse devrait être complète, c'est-à-dire qu'on ne devrait pas avoir besoin de se reporter à d'autres documents comme la demande antérieure.
- Si vous avez reçu un financement de Parkinson Canada au cours des cinq (5) dernières années, veuillez indiquer si vous avez été en mesure de publier ou de présenter les résultats de vos recherches ou de tirer parti du financement pour obtenir d'autres subventions.
- Si la carrière universitaire du candidat a été interrompue, une explication doit être fournie.

**Les candidats n'ont pas à envoyer de document par messagerie à Parkinson Canada; cependant, nous vous demandons de conserver les documents signés originaux, qui pourraient être exigés si votre demande est acceptée.**

Toute demande en violation de ces lignes directrices est sujette à disqualification à la discrétion du Conseil consultatif.

Les demandes incomplètes ou les demandes reçues après **le 7 février 2022 (à 23 :59 h HNE)** ne seront prises en considération en aucun cas.

#### **POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONSULTER :**

Le Manuel de Directives du Programme de Recherche de Parkinson Canada dans le site Web de la Parkinson Canada à l'adresse [www.parkinson.ca](http://www.parkinson.ca).

#### **OU S'ADRESSER À :**

Lorena Araujo, coordinatrice, Programme de recherche  
1 800 565-3000 poste 3309  
Courriel : [lorena.araujo@parkinson.ca](mailto:lorena.araujo@parkinson.ca)